

Emploi du temps /PS/MS/GS -année 2020/2021

	LA LUCIOLE				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 - 8h20	Accueil : Se dire Bonjour, Mettre son étiquette prénom dans l'école, Jeux libres : dessin, construction, imagination, manipulation, lecture.				
8h20 - 9h00	Apprendre ensemble et vivre ensemble - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions Rituels : étiquettes prénom - Comptage des présents/absents - Ecriture de la date Jeux symboliques, construction, de société sur les tables ou sur les tapis.				
9h00 -- 9h30	Apprendre ensemble et vivre ensemble - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions Regroupement 1 : Comptines - Jeux de doigts - Chants - Langage d'évocation - Rituels mathématiques				
9h30 -10h30	Les 5 domaines d'apprentissages Atelier dirigé • Découverte du monde • Arts plastiques	Les 5 domaines d'apprentissages • Ateliers Ecriture/Langage • Ateliers Mathématiques			EPS
10h30 - 11h15	RECREATION				
11h15 -11h30	Regroupement: Lecture				
11h15 - 11h45	Apprendre ensemble et vivre ensemble Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions Regroupement 2: Lecture d'albums ou contes . Il s'agit de donner le goût de lire, d'entrer dans l'univers de la littérature enfantine : un silence relatif est demandé. Le langage à partir d'album s'effectue plutôt en petit groupe.				
11h45 - 12h30	Les 5 domaines d'apprentissages Petits Ateliers Atelier autonome (pendant la séance, l'enfant doit pouvoir choisir et prendre son atelier seul, puis quand il a fini il doit le remettre dans l'état où il l'a trouvé et tout cela de manière autonome. Atelier dirigé (graphisme, jeux de société, ...selon les projets) avec l'aide de Koïba Atelier dirigé Maîtresse				
12h30 - 13h15	Apprendre ensemble et vivre ensemble Mobiliser le langage Regroupement 3 : Bilan de journée - Comptines, Jeux de doigts, Chants...				
13h15 -	Fin des cours: La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur maître/ maîtresse. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Ils sont alors soit pris en charge par le service de garderie, soit rendus aux familles. Les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignés par eux par écrit, et présentés au directeur ou à l'enseignant. Une amende de 10.000 GNF par heure pour les parents en retard à l'école. L'heure, c'est l'heure.				



"Il nous faut renoncer à la compétitivité en éducation pour instaurer la complémentarité, la réciprocité, la solidarité entre les enfants."